



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Warden tenue le mercredi 13 mai 2026, à 19h45, à la mairie temporaire de Warden sise au 5383, rue Foster à Waterloo.

Présences :

Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1 et maire suppléant
Madame Caroline Martineau, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Stéphane Verreault, conseiller, poste numéro 3
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Jean Parent, conseiller, poste numéro 6

Absences:

Monsieur Philip Tétrault, maire
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Serge Blanchard

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. MAMH
 - 5.2. MTQ
 - 5.3. Ville de Waterloo
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 6.1. Financement municipal des travaux de nettoyage des puits municipaux
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 2026-184 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-127 et le règlement administratif 2017-131 afin d'intégrer les dispositions relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)
 - 6.3. Adoption du règlement numéro 2026-185 remplaçant le règlement 2022-161 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 6.4. Adoption du règlement numéro 2026-186 remplaçant le règlement 2022-162 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 6.5. Adoption d'un nouveau logo municipal et du slogan officiel
 - 6.6. Acceptation de l'offre de service pour la création d'un nouveau logo municipal
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 - 7.1. Conciliation bancaire au 30 avril 2026
 - 7.2. Rapport budgétaire au 30 avril 2026
 - 7.3. Approbation des comptes payés au 30 avril 2026

- 7.4. Approbation des comptes à payer au 30 avril 2026
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)
 - 8.1. Service incendie - Rapport mensuel
- 9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Aquatech - Rapport mensuel sur l'échantillonnage de l'eau potable
 - 9.2. Acceptation de l'offre de service de l'entreprise Les pompes R. Fontaine - installation d'un mélangeur au réservoir d'eau potable
- 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1. Rapport mensuel de l'inspectrice
- 11. LOISIRS ET CULTURE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire suppléant, Serge Blanchard déclare la séance ouverte.

2026-05-069 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

2026-05-070 3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 8 avril 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1. MAMH

5.2. MTQ

5.3. VILLE DE WATERLOO

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2026-05-071 6.1. FINANCEMENT MUNICIPAL DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DES PUITTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden a adopté la résolution 2026-04-061 afin d'octroyer un contrat à l'entreprise Pompes et traitements d'eau Bernier inc. pour le nettoyage des puits municipaux;

ATTENDU QUE cette dépense devait initialement être financée dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a informé la Municipalité que les travaux de nettoyage des puits sont considérés comme des travaux d'entretien et ne sont donc pas admissibles au financement dans le cadre de la TECQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden souhaite néanmoins respecter le contrat octroyé afin d'assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures d'eau potable;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden prenne acte du refus du MAMH de reconnaître les travaux de nettoyage des puits municipaux comme admissibles dans le cadre de la programmation TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité de Warden confirme le maintien du contrat octroyé à Pompes et traitements d'eau Bernier inc. pour le nettoyage des puits municipaux;

QUE cette dépense soit payable à même les fonds propres non budgétés de la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-05-072 6.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-184 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-127 ET LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-184 a été dûment donné lors d'une séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prévus et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2026-184 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-127 et le règlement administratif 2017-131 afin d'intégrer les dispositions relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) soit adopté.

ADOPTÉE

2026-05-073 6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-161 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-185 a été dûment donné lors d'une séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'un avis public résumant le contenu du règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement devait être adopté a été publié conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prévus et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2026-185 remplaçant le règlement 2022-161 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté.

ADOPTÉE

2026-05-074 6.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-186 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-162 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-186 a été dûment donné lors d'une séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'un avis public résumant le contenu du règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement devait être adopté a été publié conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prévus et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2026-186 remplaçant le règlement 2022-162 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit adopté.

ADOPTÉE

2026-05-075 6.5. ADOPTION D'UN NOUVEAU LOGO MUNICIPAL ET DU SLOGAN OFFICIEL

ATTENDU QUE les enseignes situées aux entrées du territoire de la Municipalité de Warden ont été abîmées et doivent être remplacées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden souhaite moderniser son image de marque tout en préservant son caractère historique;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un nouveau logo moderne, simple et épuré;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter un slogan mettant en valeur à la fois l'héritage historique de Warden et son potentiel d'avenir;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden retienne les services d'un graphiste professionnel pour la création d'un nouveau logo;

QUE la Municipalité adopte le slogan suivant : « Héritage et avenir depuis 1795 »;

QUE le logo actuellement utilisé par la Municipalité soit désormais conservé à titre d'armoiries afin de mettre en valeur l'histoire de la Municipalité;

QUE le nouveau logo devienne l'image de marque officielle de la Municipalité de Warden et soit utilisé dans l'ensemble des communications avec les partenaires et les citoyens;

QUE le nouveau logo soit également utilisé sur les enseignes délimitant le territoire de la Municipalité de Warden.

ADOPTÉE

2026-05-076 6.6. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden souhaite moderniser son image de marque par la création d'un nouveau logo;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir une image moderne, simple et représentative de son identité;

ATTENDU QUE madame Maryse Bérubé a déposé une offre de service pour la création d'un nouveau logo municipal au montant de 1 000.00 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE l'offre de service comprend notamment la recherche conceptuelle, la présentation de propositions de logos, les ajustements demandés ainsi que la remise des fichiers numériques finaux;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte l'offre de service de madame Maryse Bérubé au montant de 1 000.00 \$ plus taxes pour la création d'un nouveau logo municipal;

QUE cette dépense soit payable à même les crédits budgétaires disponibles prévus à cet effet;

QUE Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2026-05-077 7.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 AVRIL 2026

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden approuve la conciliation bancaire
au 30 avril 2026, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire
au 30 avril 2026, indique des revenus de 47 991.05 \$ et des dépenses de
fonctionnement de 22 910.24 \$.

2026-05-078 7.3. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2026

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les paiements effectués du
1er au 30 avril 2026 totalisant 23 736.22 \$.

2026-05-079 7.4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2026

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les comptes à payer
totalisant 7 281.72 \$.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)

8.1. SERVICE INCENDIE - RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose le rapport mensuel du service incendie.

9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. AQUATECH - RAPPORT MENSUEL SUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel sur l'échantillonnage
de l'eau potable.

2026-05-080 9.2. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE LES POMPES R. FONTAINE - INSTALLATION D'UN MÉLANGEUR AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden souhaite procéder au remplacement
de son mélangeur statique au réservoir tampon d'eau potable afin d'améliorer le
brassage de l'eau;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Pompes R. Fontaine a déposé une offre de
service au montant de 4 868.91 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE cette offre comprend notamment la fourniture et l'installation d'un

mélangeur en PVC ainsi que la main-d'œuvre requise;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte l'offre de service de Les Pompes R. Fontaine au montant de 4 868.91 \$ taxes incluses pour l'installation d'un mélangeur au réservoir d'eau potable;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet;

QUE Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTRICE

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de l'inspectrice.

11. LOISIRS ET CULTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-05-081 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉE

Adopté ce 10 juin 2026

Joel McPherson
Directeur général et greffier-trésorier

Philip Tétrault
Maire